



Législature 2015-2020
Délibération N° 842
Séance du Conseil municipal du 14 mai 2019

**DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE
DU 1^{ER} JUIN 2019 AU 31 MAI 2020**

Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les articles 7 et suivants du règlement du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

La désignation des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 :

1. D'élire en qualité de Président Monsieur Jean-Carlo TABOADA, (PLR), à l'unanimité
2. D'élire en qualité de Vice-Président Monsieur Nicolas FOURNIER (PDC), à l'unanimité
3. D'élire en qualité de Secrétaire Monsieur Jean-Claude KORMANN (VG), à l'unanimité

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER